

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/536/Add.3
20 octobre 2009

(09-5155)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

SUISSE

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 octobre 2009 et adressée par la délégation de la Suisse, est distribuée conformément au paragraphe 1 de la Décision sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC.

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 11.2 de la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN(01)/17), adoptée à Doha le 14 novembre 2001, les pays développés Membres ont réaffirmé leur engagement d'offrir des incitations aux entreprises et aux institutions afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres ("PMA"), conformément aux dispositions de l'article 66:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Dans sa Décision du 19 février 2003 (IP/C/28), le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) est convenu que les pays développés Membres présenteraient des rapports annuels sur les mesures qu'ils avaient prises ou envisagé de prendre conformément aux engagements qu'ils avaient contractés en vertu de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC. En outre, il a été convenu qu'ils présenteraient un nouveau rapport détaillé tous les trois ans et une mise à jour les années intermédiaires.

2. Conformément à cette obligation, et compte tenu de la Décision du Conseil des ADPIC, la Suisse présente son nouveau rapport détaillé après avoir présenté pendant deux années une mise à jour (documents IP/C/W/497 du 1^{er} octobre 2007 et IP/C/W/519/Add.4 du 23 octobre 2008). Le rapport rend compte de tous les faits nouveaux intervenus en Suisse.

3. La Suisse a complètement revu le contenu et la présentation de ses rapports des années précédentes, en tenant compte en particulier des observations formulées par les PMA à l'atelier de l'OMC sur l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, tenu le 27 octobre 2008 à Genève, ainsi que des conclusions du débat lors de l'atelier. En outre, l'analyse des rapports des Membres par les spécialistes et les organisations a été prise en considération afin d'étudier les moyens de mieux faciliter le transfert de technologie et de mieux documenter les mesures y relatives dans les rapports futurs. Le réexamen de la présentation et du contenu du rapport de la Suisse en 2008 n'a pas fait ressortir la nécessité d'ajustements systémiques importants. Dans l'élaboration du nouveau rapport, l'accent a été mis sur les points suivants: i) clarification de l'expression "transfert de technologie" sur

la base de la définition de l'ONU; ii) accent mis sur les mesures qui sont exclusivement, ou au moins essentiellement, ciblées sur les PMA; iii) addition d'une nouvelle catégorie de projets mondiaux dans l'annexe I du rapport; et iv) limitation aux projets dont le budget est de 100 000 francs suisses au minimum.

4. Par "transfert de technologie", la Suisse entend un large éventail de processus englobant les transferts de savoir-faire, d'expérience et de matériel entre différentes parties prenantes telles que pouvoirs publics, entités du secteur privé, institutions financières, ONG et institutions de recherche/enseignement. Les incitations et les activités dont il est rendu compte ici relèvent de l'un des quatre modes essentiels suivants de transfert de technologie, selon la définition admise de l'ONU, qui ont déjà été utilisés par d'autres Membres dans leurs rapports: i) les objets physiques ou le matériel; ii) les compétences et les aspects humains de la gestion et de l'apprentissage technologiques; iii) les dessins et modèles, qui constituent la forme documentaire des connaissances en matière d'information et de technologie; et iv) les liaisons entre les systèmes de production dans le cadre desquels la technologie est utilisée, y compris l'environnement favorable aux transferts en question. L'investissement étranger direct, l'aide publique au développement (APD), le crédit commercial et le capital-risque sont tous d'importants circuits permettant de financer le transfert de technologie. Le présent rapport est centré sur le transfert de technologie financé grâce à l'APD. La Suisse offre des incitations dans de nombreux secteurs qui contribuent au développement durable dans les PMA, et elle considère que cette assistance devrait porter sur tous les domaines et non pas être limitée à certains d'entre eux.

II. ORGANISMES PUBLICS INTERVENANT DANS L'OFFRE D'INCITATIONS EN VUE DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

5. En Suisse, deux organismes publics principaux interviennent, directement ou indirectement, dans la fourniture d'incitations aux entreprises et institutions suisses ainsi qu'à celles d'autres pays développés Membres pour qu'elles mènent des activités entraînant un transfert de technologie vers les PMA. Il s'agit de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Ils sont conjointement responsables de la formulation et de la mise en œuvre de la politique internationale de la Suisse en matière de coopération pour le développement. La DDC remplit une fonction de coordination générale pour les questions se rapportant au développement, tandis que le SECO est l'autorité compétente chargée du développement économique et de l'intégration dans l'économie mondiale des pays en développement et en transition.

6. Un autre organisme suisse participant à des activités de transfert de technologie est le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS). Agissant en vertu du mandat que le gouvernement suisse lui a conféré, le FNRS soutient la recherche à l'intérieur et à l'extérieur des universités et encourage les jeunes talents scientifiques. Au niveau international, il entend apporter – grâce à ses programmes de recherche – une contribution positive à la recherche scientifique dans des régions du monde où cela est utile et promouvoir la coopération dans ce domaine entre ces régions et la Suisse. Actuellement, le FNRS a un projet en collaboration avec la DDC qui porte sur des partenariats de recherche avec les pays en développement, comprenant plusieurs projets dans les PMA (voir l'annexe II).

III. NIVEAUX DES ACTIVITÉS DE LA SUISSE FAVORISANT LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE VERS LES PMA

7. Les activités et les incitations de la Suisse concernant le transfert de technologie ont pour objectif d'accroître le flux de technologie vers les pays en développement et de renforcer les capacités permettant aux pays bénéficiaires d'évaluer, d'adopter, de gérer et d'appliquer cette technologie. Parmi les activités auxquelles le gouvernement suisse apporte son soutien, on compte des projets aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

8. Les activités du SECO et de la DDC entrant dans le cadre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC sont menées au titre du Programme suisse d'aide publique au développement (Programme APD). Ce programme, qui comporte des initiatives bilatérales, régionales et multilatérales, vise principalement un groupe de pays prioritaires en Amérique latine, en Afrique, en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, ainsi qu'en Europe du Sud-Est. Bon nombre de ces projets consistent en des contrats passés avec des entreprises et institutions de Suisse ou d'autres pays développés Membres pour qu'elles mettent leurs connaissances et leur technologie au service du développement des ressources humaines, de l'infrastructure et du secteur privé dans les PMA.

9. Au niveau multilatéral, la Suisse contribue à divers fonds fiduciaires d'assistance technique avec le Groupe de la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Ces fonds sont à la disposition des responsables de projets de ces banques qui recherchent un financement pour l'assistance technique et le transfert de technologie. Outre sa coopération avec ces institutions financières, la Suisse participe aussi aux projets de développement de nombreuses autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

10. La Suisse soutient plusieurs projets bilatéraux et multilatéraux destinés à favoriser l'investissement ainsi que le bon fonctionnement des échanges. Pour ce qui est de la promotion des investissements, les incitations fournies au titre du Programme APD suisse visent à mobiliser les capitaux privés, le savoir-faire et la technologie de manière à renforcer le système d'intermédiation financière des PMA ainsi que le transfert de savoir-faire et de technologie pour stimuler les investissements ou la création de coentreprises. En ce qui concerne la promotion du commerce, la Suisse travaille essentiellement en coopération avec des institutions bilatérales ou multilatérales. L'aide liée au commerce en faveur des PMA est essentiellement fournie par le biais de programmes et d'organismes multilatéraux tels que le Cadre intégré renforcé et le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives. À l'intérieur de ces structures, des partenariats thématiques spéciaux sont maintenus avec le CCI, la CNUCED, l'OIT et l'ONUDI.

IV. MOYENS D'ACTION FAVORISANT LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

11. L'un des principaux objectifs de la coopération de la Suisse en matière économique et commerciale avec les pays en développement et en transition est le transfert de technologies modernes et de capitaux vers ces pays pour faciliter la modernisation de leurs installations de production en fonction des exigences des marchés mondiaux et pour leur permettre d'être plus compétitifs dans l'économie mondiale. Favoriser l'investissement et la conclusion d'accords de coopération entre les secteurs privés du Nord, du Sud et de l'Est constitue un moyen d'action important en faveur du développement, dont l'objectif premier est de favoriser le développement durable dans ces pays partenaires.

A. SOUTIEN DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES PMA

12. La Suisse encourage le transfert de technologie vers les PMA en soutenant de diverses manières les petites et moyennes entreprises (PME). Par exemple, elle fournit une assistance technique localisée pour les PME domiciliées dans les PMA tels que le Bangladesh, le Bénin et le Mali. Au Bangladesh, la Suisse consacre environ 13 millions de francs suisses par an à des projets de développement, dont une partie est affectée au soutien technique et financier aux PME.

13. Par ailleurs, la Suisse encourage les PME suisses à investir dans les PMA pour améliorer le transfert de technologie vers ces pays. Le Start-up Fund du SECO est un instrument de prêt mis en place par le Secrétariat d'État à l'économie en 1997 et administré par FINANCEcontact, à Zurich. Il vise à promouvoir les projets d'investissement du secteur privé dans des pays en développement et en transition, y compris des PMA. Ces projets doivent être commercialement viables et répondre aux normes environnementales et sociales reconnues. Les investissements effectués dans des pays en développement et en transition présentent des risques commerciaux plus importants que ceux que l'on rencontre généralement dans les pays occidentaux. Le Start-up Fund permet de partager les coûts de financement et les risques avec les investisseurs. À cette fin, il cofinance la phase initiale du projet d'investissement. Le financement est octroyé sous forme d'un prêt remboursable dans les cinq ans. Le Start-up Fund du SECO a pour but de faciliter le transfert de capitaux, de savoir-faire technologique et de compétences en matière de gestion. Il a soutenu activement les activités des PME dans les PMA ou dans des pays en transition dans le cadre de près de 70 projets, comme celui lancé au Burkina Faso pour la transformation de la mangue ou en Zambie pour la transformation du café.

14. Le transfert de technologie vers les PMA s'effectue aussi grâce à des organismes caritatifs suisses qui sont incités à le faire par les régimes d'exonération fiscale mis en place par le gouvernement suisse. La Fondation Novartis pour le développement durable n'est qu'un exemple d'une institution suisse bénéficiant d'incitations fiscales et participant au transfert de technologie vers les PMA (voir l'adresse www.novartisfoundation.org). Non seulement celle-ci fournit une grande quantité de médicaments gratuits à de nombreux PMA, mais elle gère aussi divers projets liés à la santé publique, y compris une formation locale visant à favoriser la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, la formation et l'encadrement du personnel de santé, et la mise en place d'une infrastructure de formation.

15. La Suisse fait partie des investisseurs du Fonds de garantie des investissements privés en Afrique de l'Ouest (Fonds GARI) qui a pour but de faciliter l'obtention de prêts par les entreprises privées en garantissant les risques de telles opérations. Le Fonds fournit des garanties aux entreprises travaillant dans la fabrication industrielle, l'agro-industrie, la pêche, les industries extractives, le tourisme, l'agriculture et les services. On compte, parmi les entreprises admises à bénéficier du Fonds, des entreprises du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger et de la Sierra Leone.

16. En outre, la Suisse soutient de nombreuses initiatives pour améliorer l'accès au financement et l'environnement commercial aussi bien pour les PME que pour les investissements privés à travers le transfert de technologie et de savoir-faire. On peut citer comme exemples la Doing Better Initiative et un projet de développement du marché hypothécaire au Burkina Faso, les programmes Credit Bureau et Mobile Money, l'Initiative pour les PME et le projet (d'intermédiation) pour promouvoir l'investissement au Mozambique, et le Tanzania Leasing Project. Le Mécanisme de préparation des projets du Mékong (qui inclut la République démocratique populaire lao et le Cambodge) aide les PME dans divers domaines comme la planification commerciale, la recherche de prêteurs ou d'investisseurs potentiels, la stratégie de commercialisation, l'assistance technique et opérationnelle, le contrôle de la qualité et la certification, les systèmes informatiques de comptabilité et de gestion, etc.

17. Enfin, le gouvernement suisse fournit un financement à long terme aux petites et moyennes entreprises des PMA, dans le cadre d'investissements dans des fonds de placement privés. Ces fonds servent à fournir aux PME des pays visés du capital-risque qui s'accompagne d'une assistance technique aux entreprises bénéficiaires dans de nombreux domaines comme la formation professionnelle, l'amélioration des systèmes financiers et comptables, l'aide à la commercialisation et à la distribution, l'évaluation des risques et la mise en œuvre de systèmes informatiques. On peut citer comme exemples l'Aureos East Africa Fund (8,4 millions de francs suisses), le GroFin East Africa Fund (3,6 millions de francs suisses), l'African Infrastructure Fund (12 millions de francs suisses) et le SEAF Blue Waters Growth Fund (8,4 millions de francs suisses).

B. ÉTABLISSEMENT À DES FINS COMMERCIALES D'ENTREPRISES DES PMA EN SUISSE ET DANS D'AUTRES PAYS DÉVELOPPÉS

18. Grâce à son Programme suisse de promotion des importations (SIPPO), la Suisse soutient l'établissement à des fins commerciales d'entreprises des PMA en Suisse ou dans d'autres pays industrialisés. Par ses activités de promotion des échanges, le SIPPO aide les PME des pays en développement et des pays en transition à améliorer leur accès aux marchés de la Suisse et de l'Union européenne. Il aide par ailleurs les importateurs suisses à trouver de nouveaux produits et de nouvelles sources d'approvisionnement. Par exemple, grâce au partenariat entre le SIPPO et le Bangladesh, les produits de ce pays ont un accès amélioré au marché suisse. En outre, pour sensibiliser les consommateurs à ces produits, la Suisse fournit des services pour des conseils en commercialisation, pour la recherche de partenaires commerciaux, et pour la formation à la commercialisation du produit exporté, et elle soutient la participation aux foires commerciales d'entreprises domiciliées dans les PMA.

C. ASSISTANCE FINANCIÈRE ET GARANTIES CONTRE LES RISQUES À L'EXPORTATION

19. La Suisse fournit aussi une aide financière non remboursable (des dons) aux PMA pour la construction, la remise en état ou l'extension d'infrastructures dans les PMA. La contribution, sous forme de dons, de la Suisse à ces projets couvre aussi le transfert de technologie, les services de consultants pour l'exécution de projets, ainsi qu'une expertise en matière de réformes institutionnelles (gestion) et de réformes sectorielles. Un accent particulier est mis sur l'établissement de partenariats public-privé en ce qui concerne les services d'infrastructure.

20. Le système SERV (assurance contre les risques à l'exportation) est un système d'assurance contre ce type de risque pour les produits et les services destinés aux PMA, qui facilite les exportations vers ces pays et assure un transfert de technologie constant.

D. COMMERCE ET COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES NON POLLUANTES

21. La Suisse axe ses efforts sur la promotion du transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Elle a mis au point un grand programme prévoyant la création de "centres pour une production moins polluante", qui offrent aux entreprises privées et au secteur public des PMA une gamme étendue de services: informations générales, diagnostics d'entreprise, ateliers, projets de démonstration, renforcement des capacités et aide à l'élaboration de projets susceptibles d'être financés. Ces services sont fournis avec le concours d'instituts techniques, d'universités et d'entreprises de la Suisse et d'autres pays développés. Deux programmes de quatre ans, dotés chacun de 1 million de francs suisses, ont été établis dans ce domaine avec le Cambodge et la République démocratique populaire lao.

22. La Suisse soutient aussi des programmes d'économie d'énergie destinés à atténuer les émissions de CO₂ sur le plan mondial et à lutter contre la pollution de l'air sur le plan national. Les secteurs visés sont la circulation routière et les transports ainsi que la petite ou moyenne industrie (fonderies, verreries, briqueteries, par exemple). L'objectif principal est de développer le potentiel des partenaires locaux (renforcement des capacités) et de mettre en commun les compétences techniques internationales afin de trouver des solutions appropriées pour résoudre les problèmes locaux (transfert global de technologie). Ces programmes pilotes sont ensuite évalués, font l'objet d'un rapport et sont diffusés à l'échelle nationale. En outre, la Suisse appuie le transfert de savoir-faire, la formation professionnelle et les équipements d'infrastructure dans le domaine de la surveillance continue de l'environnement et de la gestion des produits chimiques.

23. La Suisse et la Banque mondiale ont lancé conjointement le National Strategy Study Programme en 1997. Ce programme a permis d'aider les pays non visés à l'annexe I du Protocole de

Kyoto, parmi lesquels figurent un grand nombre de PMA, à définir leur position de négociation et à utiliser de manière efficace les nouvelles mesures internationales d'incitation liées au marché du carbone en vue du transfert de technologies adaptées au changement climatique. À l'issue de plus d'une vingtaine d'études de stratégies nationales pour les pays en développement et en transition, en 2006 la Suisse et d'autres donateurs ont mis en commun leurs ressources au sein du fonds fiduciaire Carbon Finance Assist géré par le World Bank Institute. Ce programme appuie la mise en œuvre des mécanismes flexibles de la CCNUCC à travers: i) le renforcement des capacités institutionnelles; ii) le développement des marchés; et iii) la sensibilisation.

24. Les partenaires stratégiques au niveau national sont les Autorités nationales désignées. Le programme coopère aussi étroitement avec des consultants spécialisés, des instituts de recherche et le secteur privé. Dernièrement, le programme s'est allié au groupe C-40 réunissant les grandes métropoles pour mettre à profit dans celles-ci les opportunités offertes dans le cadre du MDP. Plus de 50 pour cent de la population mondiale vit dans des zones urbaines et est à l'origine de 75 pour cent de la consommation et des émissions d'énergie au niveau mondial. Toutefois, les villes sont jusqu'à présent sous-représentées en tant que "propriétaires" de projets dans le cadre du MDP. Le programme vise à combler cette lacune.

25. Par des programmes spécifiques de facilitation des échanges, la Suisse promeut l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Le Mozambique, par exemple, a bénéficié d'un soutien visant à lui permettre d'améliorer la compétitivité de certains de ses principaux produits agricoles, tels que les noix de cajou, les fruits et les légumes, et de satisfaire aux normes internationales, par exemple en matière d'HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) ou de certification EUREPGAP (Euro-Retailer Produce Working Group – Good Agricultural Practice). Les ministères et organismes publics compétents du Mozambique bénéficient d'une formation sur le terrain en vue de définir une stratégie nationale en matière de transformation du coton. Un programme concernant la Tanzanie prévoit notamment le développement des exportations de cafés spéciaux et de noix de cajou, et vise à améliorer les infrastructures du pays chargées de la qualité (par exemple, le Bureau tanzanien de normalisation, l'Agence des poids et mesures et la Direction tanzanienne de l'alimentation et des médicaments) afin d'assurer le respect des prescriptions internationales en matière d'obstacles techniques au commerce et de mesures sanitaires et phytosanitaires.

E. FORMATION

26. Un autre volet important des activités de la Suisse en matière de transfert de savoir-faire est la formation des ressources humaines des PMA. Le renforcement des capacités a une place significative dans chaque projet de transfert de technologie. De plus, la Suisse exécute des programmes de formation spécialement destinés aux PMA. Par exemple, des candidats des PMA possédant les qualifications requises assistent régulièrement à un cycle de formation sur la propriété intellectuelle, qui se déroule normalement chaque année pendant trois mois successivement dans trois lieux différents: tout d'abord au siège de l'OMPI à Genève, puis au Centre d'études internationales de la propriété industrielle à Strasbourg et enfin à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle à Berne.

27. L'Institut tropical suisse offre un cours diplômant de troisième cycle intitulé: "Santé et gestion sanitaires dans les pays tropicaux". Plus de la moitié des participants viennent habituellement des PMA. Leur participation est possible grâce aux bourses d'études accordées par le gouvernement suisse.

F. ACTIVITÉS DE RECHERCHE

28. La Suisse pratique un autre mode de transfert de technologie par une collaboration avec des organisations internationales et/ou avec des PMA qui portent directement sur des activités de recherche, en particulier dans le domaine de la santé publique. Par exemple, l'Institut tropical suisse

et d'autres organismes suisses fournissent conseils et assistance à l'OMS dans le cadre de son programme "Faire reculer le paludisme", qui a pour objectif de diminuer de moitié le nombre de victimes de cette maladie d'ici à 2010. La DDC favorise les partenariats de recherche dans un certain nombre de PMA, y compris en finançant des programmes sur une base pluriannuelle tels que les centres nationaux de compétence pour la recherche nord-sud, les partenariats de recherche avec les pays en développement impulsés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, les universités suisses des sciences appliquées et le Fonds de coopération scientifique mis en œuvre par l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

G. AUTRES INSTRUMENTS

29. Outre les activités susmentionnées, la Suisse participe également au renforcement des capacités et au transfert de technologie vers les pays en développement et les pays les moins avancés conformément aux principes de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à ses dispositions sur l'accès aux ressources et sur le partage des avantages. Par ailleurs, la Suisse soutient l'initiative BioTrade de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui favorisera le commerce et les investissements pour les produits et les services issus de l'exploitation durable de la biodiversité.

30. L'École polytechnique fédérale de Lausanne effectue des recherches dans le domaine du transfert de technologie entre pays à différents stades de développement, en particulier entre les pays développés et les PMA. Il a été organisé en 2009 une réunion entre des représentants du secteur privé, de la plate-forme REPIC pour la promotion des énergies renouvelables dans la coopération internationale – fondée conjointement par le SECO, la DCC et deux autres organismes fédéraux – et de l'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle, afin d'étudier de nouveaux mécanismes de transfert de technologie en faveur des PMA. Il est prévu d'autres réunions avec un plus large cercle de parties prenantes afin de trouver de nouveaux moyens de promouvoir, d'encourager et de tester des modèles pour le transfert de technologie, par exemple à travers des partenariats public-privé ou par le biais d'organismes ou d'entités spécialisés similaires. L'un des objectifs essentiels est de trouver des moyens qui permettent de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande de technologies dans les pays développés et dans les PMA, respectivement.

V. DOMAINES D'ACTIVITÉ DANS LESQUELS LA SUISSE ASSURE UN TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

31. La Suisse favorise le transfert de technologie dans des domaines de la plus haute importance pour les PMA. En particulier, le gouvernement suisse encourage le transfert de technologie vers les PMA dans les domaines de la santé publique, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'industrie alimentaire, de l'industrie mécanique, des textiles, de l'industrie chimique, des énergies propres et de l'écotechnologie, et de la protection des droits de propriété intellectuelle. On trouvera dans les annexes I et II un tour d'horizon des projets dont l'exécution est en cours.

32. En outre, la Suisse favorise et encourage le transfert de technologie vers les PMA dans les domaines où elle possède des compétences spécialisées, comme l'industrie mécanique, ou encore la fabrication d'instruments de précision et les produits chimiques. Elle favorise aussi activement le transfert de technologies respectueuses de l'environnement vers les PMA. À cet égard, elle s'attache à transférer non seulement les connaissances en la matière, mais aussi les méthodes qui contribuent au respect des normes environnementales. Ces programmes sont plus particulièrement axés sur le transfert de technologie dans les secteurs de la métallurgie, du papier, du ciment, des produits alimentaires et des textiles. En outre, la Suisse soutient le transfert de technologie dans le domaine des énergies renouvelables grâce à sa plate-forme REPIC.

33. Dans le secteur de la santé publique, le gouvernement suisse encourage le transfert de technologie de la Suisse vers d'autres PMA de différentes façons, parmi lesquelles le financement de la recherche et des services de conseil et d'aide. La Suisse consacre environ 35 millions de francs suisses par an au transfert de technologie vers le Mozambique, en particulier dans les domaines de la santé publique et de l'approvisionnement durable en eau.

34. Enfin, la Suisse fournit aux PMA une assistance pour l'élaboration et l'application des lois sur la protection des droits de propriété intellectuelle. Elle soutient aussi leurs offices nationaux chargés de cette mission. L'Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle propose aux PMA des recherches gratuites sur l'état de la technique et, ce faisant, encourage les entreprises et les secteurs innovants dans ces pays à utiliser le système des brevets, à tirer parti des renseignements qu'ils peuvent obtenir grâce à ce système et à protéger leurs propres inventions, ce qui favorise le renforcement des capacités technologiques des PMA. La Suisse participe en outre activement à l'échange de renseignements avec les PMA dans le domaine de la protection et de l'administration des droits de propriété intellectuelle.

VI. CONCLUSIONS

35. Pour conclure, la Suisse réaffirme l'engagement qu'elle a pris de fournir activement des incitations en faveur d'un transfert de technologie accru vers les PMA, et elle s'attache à améliorer constamment ses activités et la présentation des rapports dans ce domaine. Au cours des dernières années, les Membres ont mieux compris ce qu'il fallait entendre par "transfert de technologie" et par "incitation" dans le contexte de la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC. Cette meilleure compréhension et le dialogue suivi entre les pays développés et les PMA permettront d'améliorer encore les rapports annuels présentés par les pays développés, tant sur le fond que dans la forme. En parallèle, les discussions doivent se poursuivre pour envisager des moyens nouveaux et différents pour encourager plus efficacement les entreprises à transférer aux PMA la technologie et le savoir-faire appropriés, en ayant toujours à l'esprit le plus vaste contexte et les conditions cadres des engagements publics et privés en vue de renforcer les capacités locales et de promouvoir le développement durable dans les PMA.

36. Comme il a été dit dans les rapports précédents, les incitations publiques en faveur du transfert de technologie vers des pays tiers ne sont que l'un des nombreux facteurs entrant dans les décisions des entreprises quant aux destinataires de leurs investissements étrangers et de leurs transferts de technologie. Les conditions générales dans les PMA sont souvent défavorables aux entreprises étrangères qui, en principe, auraient la capacité et le désir de transférer leur technologie et leur savoir-faire. Les PMA ont besoin par conséquent d'œuvrer sans relâche pour offrir un environnement favorable qui attire l'investissement étranger et le transfert de technologie. Parmi les facteurs décisifs qui contribuent à attirer la technologie, on peut citer des conditions macro-économiques et microéconomiques globalement favorables, un cadre juridique sûr (avec un système judiciaire viable, une protection suffisante des droits de propriété intellectuelle et une administration publique efficace) et un potentiel commercial au niveau national. Ces facteurs sont souvent directement liés au niveau de développement du pays considéré.

37. Les initiatives multilatérales visant à soulager les pays de lourdes dettes et des politiques nationales efficaces en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable permettent, les unes et les autres, aux PMA de participer activement aux projets de transfert de technologie et de renforcement des capacités relevant de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC. Toutes les initiatives et mesures au niveau national dans les pays développés Membres et dans les PMA ainsi que les efforts au niveau international permettront dans l'avenir un transfert de technologie accru avec les retombées bénéfiques désirées, ce qui dopera la technologie et le commerce dans les PMA et partant le développement économique.

**ANNEXE I – INCITATIONS DE LA SUISSE EN FAVEUR DU TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE VERS LES PMA PAR PAYS ET PAR PROJET,
RÉPARTIES PAR RÉGION**

Observation: Les activités que le gouvernement suisse soutient englobent des projets aux niveaux bilatéral, régional, interrégional et mondial.

Pays	Domaine	Connaissances/ technologie	Mécanisme	Budget pour la période
Projets mondiaux¹				
Mondial , y compris Madagascar, Sénégal, Mali	Énergie renouvelable, efficacité énergétique	Énergie éolienne, solaire, de la biomasse, géothermique, hydraulique (www.repic.ch)	REPIC – plate-forme de la Suisse pour la promotion de l'énergie renouvelable dans la coopération internationale	4 000 000 FS
Mondial , y compris Cambodge, RDP lao	Industrie/ environnement	Production propre: identification et mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement	Formation de consultants, diagnostics d'entreprises, avec l'ONUDI, l'École polytechnique fédérale et l'EMPA (essai des matériaux)	2 000 000 FS par an
Mondial , y compris Ouganda	Biodiversité	Produits du commerce équitable, dans le cadre de plans de gestion durable	CNUCED; services de conseil	3 000 000 FS
Mondial , l'accent étant mis sur l'Afrique subsaharienne	Renforcement des capacités aux fins du MDC	Méthodologies MDC; capacité institutionnelle des Autorités nationales désignées	Banque mondiale; services de conseil; transfert de connaissance au profit du comité du pays hôte; foires MDC	2 750 000 FS
Projets bilatéraux/par pays				
Bangladesh	Eau et assainissement (santé publique)	Décontamination de l'eau polluée à l'arsenic; technologies permettant de recueillir de l'eau dépourvue d'arsenic; prévention et traitement des maladies infectieuses	Adaptation de technologies aux conditions locales avec le soutien de Skat Consulting; kits de détection mis au point avec l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG). Recherches conjointes avec l'Université de Berne	110 000 FS
Burkina Faso	Eau potable et assainissement	Technologie et savoir-faire pour le traitement des eaux usées; conseils de politique générale	Cours de formation à Lausanne et sur le terrain par l'École polytechnique fédérale de Lausanne	400 000 FS par an
RDP lao	Agriculture (riz de bas-fond cultivé sous irrigation)	Recherche sur l'irrigation et vulgarisation	Consortium pour la recherche sur le riz cultivé sous irrigation (plate-forme régionale)	1 000 000 FS (partie RDP lao)

¹ Ces projets couvrent à la fois les pays en développement et les PMA. Il est estimé que 20 pour cent des montants vont aux PMA.

Pays	Domaine	Connaissances/ technologie	Mécanisme	Budget pour la période
Madagascar	Développement rural	Approche participative et communautaire; transfert de savoir-faire	Appui à la gestion de projets (consultants) par l'ONG suisse Intercoopération	4 000 000 FS
Mali	Promotion du commerce du coton biologique	Connaissances en matière de commercialisation; établissement de liens directs entre les producteurs maliens et les importateurs suisses	Travaux de consultants avec les offices de commercialisation et les producteurs locaux; mise au point de pesticides naturels produits localement	1 000 000 FS
Mozambique	Gouvernance	Décentralisation – soutien aux structures administratives locales	Université de Berne; encadrement	1 200 000 FS
Mozambique	Facilitation des échanges et politique commerciale	Amélioration du système de garantie de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires; négociations sur le commerce des services	ONUDI; services de consultants	3 100 000 FS
Népal	Énergie	Transfert de technologie pour une meilleure efficacité énergétique dans le secteur des briques	Mis en œuvre par Skat Consulting, Suisse	1 200 000 FS
Tanzanie	Santé	Réforme du système de santé de la ville de Dar es-Salaam; prévention des maladies tropicales (paludisme)	Services d'experts et cours de formation par l'Institut tropical suisse de Bâle; Services de consultants	6 000 000 FS
Tanzanie	Promotion des exportations/ infrastructure chargée de la qualité	Conformité avec les systèmes OTC/SPS; cafés spéciaux et noix de cajou	Services de consultants	1 400 000 FS

ANNEXE II – PARTENARIATS DE RECHERCHE ENTRE LE FNRS ET LES PMA

Après un premier appel à projets en 1999, le programme de partenariats de recherche avec les pays en développement du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC) a été renouvelé en 2004. Le FNRS et la DDC ont évalué conjointement les propositions faites, du point de vue de leur valeur scientifique et de leur importance pour le développement et eu égard aux exigences d'un véritable partenariat de recherche. Les projets de recherche ont débuté en octobre 2005 pour une durée de trois ans. Les partenariats avec les institutions ci-après des PMA ont été approuvés.

Partenariats de recherche avec les PMA approuvés (septembre 2005)

Pays	Domaine	Partenaire suisse	Partenaire principal	Budget du projet
République démocratique du Congo	Cycle des éléments nutritifs et production de méthane dans le lac Kivu	Département de limnologie, Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (EAWAG), Suisse	Institut supérieur pédagogique de Bukavu	326 430 FS
Cameroun	Taxonomie et biologie des psylles (<i>Hemiptera:psyllodidea</i>) du Cameroun, y compris les parasites des cultures et des forêts à bois d'œuvre, et stratégies en vue d'une gestion intégrée des parasites	Muséum d'histoire naturelle de Bâle, Suisse	Laboratoire de zoologie de l'Université de Yaoundé	100 000 FS
RDP lao	Trématodose d'origine alimentaire: rôle dans la morbidité hépatobiliaire et intestinale et répartition des risques d'infection en fonction des différents paramètres écologiques et socio-économiques en Asie du Sud-Est	Institut tropical suisse de Bâle, Suisse	Institut national de la santé publique, Vientiane	447 890 FS
Mali	Vulnérabilité et nouvelles compétences: le double défi pour les jeunes et les institutions du Mali	Laboratoire de démographie économique et sociale, Université de Genève	Institut supérieur de formation appliquée, Université de Bamako	237 300 FS
Sénégal	Utilisation des déchets dans l'agriculture urbaine dans la région de Dakar au Sénégal: étude interdisciplinaire en vue de la durabilité	Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne	Institut fondamental d'Afrique noire, Université C.A. Diop, Dakar	374 740 FS
Tanzanie	Mieux connaître le paludisme et en améliorer le diagnostic dans les services sanitaires de Dar es-Salaam	Institut tropical suisse de Bâle	Service médical de la ville de Dar es-Salaam	517 860 FS